

Contribution au débat d'orientation de Paris 8

Guy Berger
Maurice Courtois
Colette Perrigault

Nous avons envisagé non de répondre à Castaing mais de prendre à notre compte les quatre points de son intervention du 11 janvier 201, d'y réfléchir et d'essayer de dire quelles questions ils posent à la communauté Enseignants/IATOSS de Paris 8. Nous y ajoutons quelques propositions à verser aux débats tant du quinquennal que des stratégies plus immédiates de passage aux RCE, si toutefois une pérennisation de la structure d'élaboration et de dialogue que nous préconisons se concrétise.

Il faudrait rappeler en préambule que le sentiment de sous-information, ainsi que celui d'être difficilement entendu, ne date pas de l'élection de l'équipe actuelle mais qu'il est apparu dès la mise en place des structures de la loi Savary, du fait du caractère non public des réunions, de la manière dont étaient constituées les listes et dont fonctionnait le panachage qui entraînait une mise hors circuit de pans entiers de l'université.

Ceci était cependant corrigé par le fait que, depuis Vincennes, pratiquement tout le monde connaissait tout le monde, par la multiplicité des sources d'informations (par exemple les multiples « petits journaux »), par le fait que chacun pouvait s'informer ou régler ses problèmes dès qu'il identifiait la personne des services qui le traitait et cela sans passer par aucune ligne hiérarchique¹. Par ailleurs, jusqu'à la présidence de Lunel, l'accès au bureau présidentiel, individuellement ou collectivement, se faisait sans difficulté ni agressivité. Mais il est un fait que ce type de communication n'est plus possible et que les médiations antérieures ne peuvent plus, pour des raisons multiples, fonctionner. Personne n'attribue donc la situation à l'équipe actuelle. On note simplement que cet « amateurisme efficace », multiplicité « ouverte » de canaux de communication, ne marche plus.

Cette sous-information était aussi corrigée périodiquement par des initiatives collectives (assises, séminaires pédagogiques...) qui permettaient de réinsérer dans les débats et les enjeux centraux de l'université tous ceux qui s'en étaient sentis écartés par la routine des fonctionnements ordinaires. Aujourd'hui, une initiative de cette nature serait insuffisante pour engager l'université dans une orientation nouvelle. Toute pratique originale serait considérée comme une déviance. On note d'ailleurs que les « États Généraux » n'ont pas fait l'objet d'un compte-rendu synthétique ou prospectif.

¹ On peut noter que pour le colloque de mai 2009 tous les problèmes de locaux se sont évanouis dès que nous avons trouvé avec qui, au service général, il fallait dialoguer, alors qu'à partir d'une démarche descendante depuis la présidence l'impasse était totale : nous devons effectuer des démarches auprès de chaque Directeur d'UFR, secrétaires administratifs, responsables de départements et parfois même enseignants individuellement s'ils étaient usagers du bâtiment C.

Erreurs, mensonges ou désaccords

Castaing a considéré que le compte-rendu de la séance précédente comprenait 20 affirmations **fausses**. Par ailleurs au cours des débats un certain nombre d'intervenants ont évoqué la question de la **vérité**.

Plusieurs hypothèses sont possibles :

- il y a des gens non informés, dans ce cas il y a bien un problème de sous-information
- il y a une part importante d'enseignants et d'administratifs qui ne comprennent rien : la question est plus grave et met en danger l'université

- ces énoncés faux seraient l'expression de la malhonnêteté et de la volonté de nuire : il faudrait alors aller jusqu'au judiciaire et à la sanction

- face aux mêmes données ou aux mêmes énoncés ,des personnes peuvent présenter des compréhensions radicalement différentes. Il est alors urgent qu'on se parle, réalisant ainsi les souhaits explicitement exprimés par les IGENR. C'est ce que nous proposons d'organiser de manière formelle, instituée, pour dissiper ce qui serait malentendu, mais aussi pour passer de l'accusation d'erreur ou de mensonge à la reconnaissance qu'il y a des désaccords identifiables, ce que la communauté est parfaitement capable de supporter.

Légitimités et représentativité

Il y aurait un grave problème de légitimité et le projet caché ou explicite serait de substituer un régime de démocratie directe à une organisation représentative, régulièrement élue.

La réalité est qu'il y a plusieurs légitimités de nature différente : celle des élus, que personne n'a, en tout cas explicitement, contesté, celle des responsables d'UFR, Départements, Formations, Laboratoires, celle des syndicats ou associations... L'ensemble des élus des conseils ne peut « représenter » l'hétérogénéité de ceux qui « font » Paris 8. Enfin il y a la légitimité de chacun des acteurs de l'Université qui peut aujourd'hui s'exprimer jusque dans des blogs étudiants par exemple (souvent féroces). La légitimité de l'élection ne peut, sans se détruire, se fonder sur la délégitimation de ceux qui sont électeurs. Faut-il rappeler dans l'université de Rancière que le fait de voter ne constitue pas l'abandon de son pouvoir de critique ou de proposition ? Tout se passe comme si on confondait les modalités de la représentation électorale avec une répétition du contrat symbolique que propose Rousseau : chacun renoncerait à sa liberté pour la fonder avec le « souverain ». Même un Sarkozy reconnaît que ni son élection ni celle des députés ou sénateurs ne supprime ni même ne réduit la légitimité des Corps constitués (penser à l'intervention récente du Procureur Général Nadal) ni n'élimine la légitimité de ce que le Président appelle « les forces sociales » dont il vante au contraire l'importance. Ce qu'il faut donc retenir c'est qu'il y a **des** légitimités et qu'aucune d'entre elles n'abolit l'autre. Au contraire, elles se renforcent mutuellement pour autant qu'elles ne s'épuisent pas à s'asphyxier mutuellement.

Logique ou Politique d'établissement

Dans la situation actuelle, en particulier, il faut défendre une « logique d'établissement », d'ailleurs Vincennes était loin d'être un modèle : c'était une agrégation de principautés, de fiefs, de pouvoirs individuels.

Ceci est parfaitement vrai. L'autonomie conquise par l'université reposait sur une cascade d'autonomies : celle des départements, des services, des équipes, celle de chaque enseignant, maître du sujet de son UV, de son horaire, de ses méthodes d'enseignement et d'évaluation, sur l'autonomie aussi des étudiants qui co-construisaient leur cursus. Mais ceci était en même temps la loi commune, et non un principe – et encore moins une volonté – d'éclatement. Un tel schéma d'autonomies multiples n'a jamais pu fonctionner sans régulateurs plus ou moins centraux ou sectoriels, plus ou moins puissants, dans l'histoire de Paris 8. Chaque décision était discutée et on fonctionnait selon des processus de « reconnaissance mutuelle » plutôt que de règles a priori.

Il y a par ailleurs des autonomies internes que l'institution Paris 8 d'aujourd'hui tolère en son sein beaucoup mieux que d'autres. Il a été rappelé par Maryl Azzoug que les services de l'université ont été constitués chacun avec leur autonomie, certes, mais au service de l'institution, ce qui n'a plus rien à voir avec le schéma actuel des « Directions ». En particulier, l'autonomie des services liés à la scolarité des étudiants (inscriptions, diplômes, équivalences, formation continue...) a souvent engendré des conflits houleux mais sans jamais permettre l'*autonomie*, d'une toute autre nature, que peut avoir entre autres la VAE. Cette autonomie-là, fonctionnant sur une logique économique strictement externe à la communauté universitaire – par exemple à ses choix de recrutement – est tellement bien tolérée par l'institution qu'il ne viendrait à l'idée de personne de la désigner comme telle.

Il faut aussi réagir au terme de « logique d'établissement » : par définition une logique repose sur l'élimination de toute contradiction ou au minimum sur le fait de taire ses contradictions pour ne retenir que ce qui se donne comme un noyau homogène. Nous proposons de promouvoir une *politique* d'établissement en sachant qu'une politique est une tentative, toujours perfectible, de faire tenir ensemble des enjeux, des conceptions, des intérêts contradictoires ou en tout cas divergents.

Une logique vise l'homogénéisation des fonctionnements pour mettre en œuvre une ou des orientations prédéfinies, une politique œuvre à la convergence ou en tous cas l'alliance d'intérêts multiples. Mais pour cela il faut qu'ils se manifestent, s'expriment, se confrontent en un lieu légitime. Ni les couloirs, ni l'espace de défoulement des blogs ne peuvent remplir ce rôle ; quant aux échanges par e-mail ou listes de diffusion, quoiqu'indispensables ils tendent tous à une dissymétrie qui va de l'informateur, quel que soit son statut, au consommateur d'information.

L'histoire propre de Paris 8 nous indique qu'il ne peut s'agir que d'un lieu d'*oralité*, un parlement au sens étymologique, dont le poids institutionnel ne peut être que ce que les circonstances et les acteurs en font. Il faut aussi que l'expression de ces intérêts multiples se maintienne et ne s'efface pas en dépit de la règle de reconnaissance de la majorité si aucun autre compromis n'a pu être trouvé. Ce qui signifie que dans l'élaboration de cette politique d'établissement, entre autres des quinquennaux, des structures fonctionnent à côté des conseils élus dont il ne s'agit pas de supprimer le mode de fonctionnement ni de dénier le pouvoir exécutif. La règle majoritaire ne peut fonctionner utilement que si d'abord la confrontation sans élimination réciproque a été menée jusqu'au bout.

Technicité / perte de sens

On ne prendrait pas en compte la profonde évolution technique des modalités de travail des enseignants. Or cette transformation est fondamentale, elle se traduit par la recherche de réponses techniques à des problèmes techniques, d'où à la fois la perte de sens, à tous les niveaux, le sentiment de mal être de beaucoup et surtout le triomphe d'un modèle de plus en plus hiérarchique puisque les réponses techniques doivent être strictement homogènes et pouvoir s'imposer... D'où, entre autres, le passage d'une organisation par « services » à une organisation par « directions ». Ce qui est proposé, c'est la création d'une ou de plusieurs instances horizontales où l'objet du débat ne soit pas de faire céder les uns à l'autorité indiscutable d'une décision verticale parce qu'il n'y a pas de lieux où le faire sinon après qu'il y ait eu crise. On ne peut imaginer de production de consensus qu'à condition d'accepter qu'il soit imparfait et que surtout il repose sur l'expression et la reconnaissance préalable des dissensus

* *
*

Pour toutes ces raisons nous pensons qu'il faut une (*des ?*) structure permanente et donc qu'il faut l'inscrire, sous une forme à élaborer, dans les statuts de l'Université. À l'inverse, se contenter des trois conseils serait de se soumettre au changement de paradigme qu'opère la loi où les structures de représentation n'ont comme fonction que de fonder les procédures de décision. La LRU ayant considérablement affaibli, par l'entrée massive de personnalités extérieures, une possible représentativité interne de la communauté, déjà bien défaillante dans la loi Savary, c'est vers une tout autre **logique** de représentation que s'orientent les conseils : une logique, et non une politique de gouvernance efficace, professionnalisée, garantissant aux partenaires de l'université dite « autonome » qu'elle s'adapte le mieux possible à leurs choix stratégiques. L'invocation de l'intérêt général, qui préside aujourd'hui au muselage des intérêts particuliers (et nécessairement divergents) des composantes, peut aisément s'étendre à tout périmètre pertinent (le département, l'académie, le « Grand Paris » ou tout autre). Elle justifie ainsi des logiques non plus d'établissement mais d'investissement et de « partenariat stratégique », tant de la part des collectivités que des entreprises. Dans un tel contexte, explicitement concurrentiel, l'autonomie d'un établissement ne peut se décliner qu'en « parts de marché » définies selon des objectifs et des modalités externes à l'établissement. L'élection dans les conseils centraux ne relèverait plus alors d'une quelconque représentativité interne de la communauté, mais de la compétence supposée des candidats à opérer les choix les plus performants dans cette compétition. Peut-être faudrait-il prendre acte (et le plus tôt sera le mieux...) de ce que la communauté universitaire, et celle de Paris 8 en particulier, refuse de se projeter cet avenir. L'existence d'une instance statutaire permettant l'expression d'une démocratie « sur mesure », élaborée par et pour Paris 8 spécifiquement, sans constituer une garantie de ne pas en arriver là, serait un gage minimal de ce qu'une université n'est pas (ou pas encore !) une entreprise industrielle comme une autre.

Plutôt que d'intérêt général, toujours dépassable au-delà des limites d'une institution singulière, de plus en plus instrumentalisée par des logiques autoritaires et/ou fort intéressées (ex : le « Grand Paris » justement), peut-être faudrait-il s'interroger sur le sens du bien commun. De qui Paris 8 est-elle aujourd'hui le bien commun ? Des personnels enseignants et administratifs qui y travaillent ? Des étudiants, actuels ou futurs ? Des collectivités territoriales ? De l'enseignement supérieur et la recherche ?

Se parler, mais parler de quoi ?

Pour qu'une structure permanente existe il faut qu'elle ait du « grain à moudre » : on ne saurait se contenter de l'amusement de ce qui serait « un lieu de parole » comme on l'a fait, avec une perspective quasi thérapeutique, dans certaines entreprises ou établissements. Si Paris 8 a pu fonctionner sur le schéma, très instable, des autonomies parallèles, c'était au service d'un projet *partagé*, innovant, une mission d'ouverture à des publics exclus de l'enseignement supérieur et d'apport de réponses nouvelles au « monde contemporain ». Ce monde contemporain a profondément changé mais la mission qui consiste à élaborer des réponses à ce monde et à les faire comprendre et partager par le plus grand nombre, y compris les exclus du *capital culturel* comme dirait Bourdieu, demeure d'une extrême actualité. Cette *mission* était explicitement définie dans la « feuille de route » de la création de l'université. Pour retrouver l'énergie que peut générer un *projet partagé*, c'est aujourd'hui aux acteurs de Paris 8 de définir cette mission.

La réforme LMD a rétabli les sous-dominantes sous le nom de mineures, et réintroduit la notion de *credit* déguisée par Debeauvais du nom d'*unité de valeur*. On y trouve aussi la notion de parcours qui pour nous renvoie à la liberté de choix qu'avaient les étudiants avant que ne débarquent les *maquettes*. Il y a là matière à réinventer de nouvelles pistes pour l'innovation. Ce qu'il faut (re)créer, ce ne sont pas des recettes mais des leviers, des valeurs (intellectuelles ou marchandes), voire des sympathies. Les quelques échanges des dernières AG témoignent d'une créativité toujours à l'œuvre ici ou là, même si, hélas, cette créativité va parfois s'exercer ailleurs (Rémi Hess). Toutes ces initiatives spécifiques doivent être débattues dans le cadre de l'élaboration du prochain quinquennal, mais il est nécessaire de disposer d'outils, et non de modèles, communs à tous, pour que ce quinquennal ne se résume pas à des évaluations technocratiques.

Deux questions majeures ont été évoquées :

* La Recherche est devenue un principe d'organisation de l'université, de choix des personnes, et de gestion des carrières quasi unique pour les enseignants, donc aussi de la représentation de soi des « enseignants-chercheurs », syntagme qui n'interroge pas, ou plus. Or Vincennes était avant tout une université d'enseignement construite autour de la volonté d'atteindre d'autres populations d'étudiants. Et c'est alors que la recherche de Paris 8 a été la plus productive et la plus brillante. En privilégiant le seul axe de la recherche, on entre dans la compétition pour l'excellence, dans les classements, la bataille pour les budgets non en fonction de besoins, mais pour briller plus encore. Il faut modifier cet équilibre *unidimensionnel*, peut être en contestant la prééminence largement idéologique de la notion de scientificité et donc de classement. Avec la présence de départements d'art mais pas seulement, il faut promouvoir les valeurs de Recherche et de Création, alors que ni l'une ni l'autre n'est reconnue dans la vision dominante et excluante de scientificité.

* Le phénomène de dualisation de l'université avec deux populations l'une locale qui s'arrête généralement à la licence mais qui la plupart du temps échoue ou abandonne avant, l'autre plus classique, Erasmus ou régionale, qui s'engage d'emblée ou en cours de route dans le circuit Master et doctorat. Or tout est organisé comme si ceux qui entrent en licence devaient aller jusqu'à bac + 8 et perçu comme si chacun des étudiants n'atteignant pas ce niveau

d'études était sanctionné d'un « doctorat - x ». Pour donner une chance à certains et redonner à Paris 8 son rôle d'université pas tout à fait comme les autres, il faut enrichir la licence, donner aux licences des volumes et des contenus différenciés parce que certains s'arrêteront là. Dans cette perspective on doit aussi réfléchir sur l'IED qui devient une structure parallèle mais finalement plus sélective et qui présente encore plus de rigidité que le système présentiel. On peut aussi utiliser l'IED pour sa souplesse, pour permettre à certains de compléter leur parcours ou d'intégrer des modules complémentaires permettant de répondre à des besoins de polyvalence.

Pour enrichir la licence, nous avons identifié 4 leviers possibles, qui ne sont évidemment pas exclusifs de toute autre proposition :

- la double licence,
- le « module de sortie » via l'IED
- cibler des actions de formation en direction des étudiants en situation d'exclusion scolaire,
- la définition de modules d'enseignement sur programme.

La **double licence**, même si elle concerne un faible nombre d'étudiants, serait le chantier à la fois le plus accessible, puisque le CA en a voté le principe en 2008, et le plus urgent en termes de calendrier si on entend influencer sur les recrutements étudiants de 2011-2012 : les inscriptions des néo-bacheliers commencent le 20 janvier. L'idée serait de concevoir une « double licence P8 » non pas sur le modèle des « écuries d'élite » de type prépa mais une « double licence sous tutorat », avec choix de la double dominante entièrement libre pour l'étudiant et la nécessité par conséquent pour Paris 8 de rendre pleinement possible cette liberté de choix. Le bénéfice d'une telle idée, si elle était bien relayée par une campagne de promotion, serait multiple :

- recruter des bacheliers de bon niveau et motivés par la liberté de choix qui leur serait offerte ; en clair, des « locomotives » dans bon nombre de cours aujourd'hui mornes et passifs ;
- permettre à de bons élèves, qui ne se sentent pas prêts pour autant à affronter le « monde impitoyable » des prépas (ou pas dignes ?), de faire des études exigeantes et valorisantes, mais soutenues de manière personnalisée par tutorat ;
- susciter des échanges, des coordinations, des co-évaluations entre formations à définir au fur et à mesure, donc dans un contexte où tous les dialogues sont à (re)construire ;
- permettre, peut-être, aux départements de langue de survivre en tant que tels : aucun jeune bachelier de nos jours ne choisira de faire une licence d'allemand ou d'italien, c'est le chômage assuré. Faire en revanche une double licence dont une langue peut être un atout assez négociable ;
- donner une image publique de P8 originale qu'on pourrait traduire en pied de nez à Péresse : Liberté (de choix pour l'étudiant) et Responsabilité (de P8 qui prendrait le pari de la concrétiser).

Le « **module de sortie** » supporté par l'IED serait conçu comme un (des) modules proposés aux étudiants de licence qui obtiennent un nombre de crédits très faibles ou nuls. L'idée serait de leur proposer de faire des sortes de bilans d'acquisitions pour tenter, de module à distance en module à distance, dans le meilleur des cas de les « raccrocher » à leur licence, ou de pouvoir leur décerner un titre qui ne les laisserait pas sur un constat de leur échec ou, dans le

pire des cas, de leur permettre un début d'évaluation de leur parcours, de ce qui n'a pas marché, de ce qui manque.

Une telle proposition ne prétend pas « faire le tour » de toutes les réflexions à apporter sur l'enseignement à distance, sur sa place dans Paris 8, sur les dispositifs infiniment variés qu'il permet, notamment dans une perspective où on tenterait d'imaginer des parcours autres que ceux qui sont aujourd'hui strictement disjoints entre populations étudiantes « à distance » ou « en présentiel ». Cette proposition permettrait d'impliquer chacune des formations dans ces réflexions au bénéfice si possible de la réussite en licence mais aussi de l'IED lui-même qui, fort de ses réussites certaines, a aujourd'hui besoin de s'enrichir d'une palette beaucoup plus large des formations proposées à Paris 8.

Le **recrutement volontariste d'étudiants « décrocheurs »** dès l'enseignement secondaire ou d'adultes n'ayant jamais eu de scolarité secondaire complète nous est inspiré par un projet de Patrick Greussay. Ce type d'actions ne peut en aucun cas être posé en modèle puisqu'il présuppose un volontariat déterminé, un ajustement permanent au constat de plus ou moins grande réussite de l'expérience. Mais ce type d'expérimentations doit rencontrer un soutien et une promotion sans faille des instances centrales de l'université, au nom de l'institution elle-même et de sa vocation.

La définition de **modules d'enseignement sur programme** entendraient répondre à la fois à une forme possible d'enrichissement de la licence et à une réintroduction des objets de la recherche dans l'enseignement. L'idée serait de proposer, avec une continuité sur 3 ou 4 ans, des thématiques auxquelles pourraient se rattacher des enseignements proposés par différentes UFR. Le bénéfice pour les étudiants serait de pouvoir présenter, dans leur parcours ultérieur, une « couleur » de leur diplôme, une intensité particulière portée à une question. Pour les enseignants ces thématiques transversales pourraient être l'occasion de retisser des échanges intellectuels et/ou pédagogiques aujourd'hui cloisonnés.

Tout ceci ne constitue que des propositions à débattre largement mais elles peuvent alimenter, au moins partiellement, la proposition de création d'instances fonctionnant selon des modalités autres.

17 janvier 2011